

passer sous silence les répercussions du boycottage économique d'Israël par les pays arabes. Ce boycottage a été pratiqué à des degrés divers par les gouvernements arabes depuis plus de trente ans, mais il ne s'est vraiment imposé à l'attention internationale que lorsque l'augmentation dramatique du prix du pétrole, en 1973-1974, a fait de certains pays arabes un important marché d'exportation pour les pays de l'Ouest.

Les pratiques sont loin d'être uniformes d'un pays à l'autre, mais le boycottage arabe comprend généralement trois paliers: primaire, secondaire et tertiaire. Au premier palier, les importations de produits israéliens par les pays arabes et les exportations de produits arabes vers Israël sont interdites. Ce type de boycottage, assimilable à un embargo commercial, a ses pendants ailleurs dans le monde. Le boycottage secondaire vise les sociétés, au Canada ou ailleurs, qui sont considérées par les autorités comme venant en aide à Israël de diverses façons assez vaguement définies. Ces sociétés peuvent être mises sur une liste noire et empêchées par la suite de traiter avec les pays arabes qui respectent la consigne. Le dernier palier vise à renforcer les désavantages de l'inscription sur la liste noire et de l'apport d'une aide apportée à Israël. Cela peut se traduire, par exemple, par un engagement de la part d'une entreprise à ne pas faire d'échanges avec les sociétés inscrites sur la liste noire, dans son propre pays ou à l'étranger, si elle veut commercer avec un pays arabe.

Les gouvernements arabes insistent sur le fait que le boycottage n'est pas raciste et qu'il vise non pas les juifs, mais un pays, Israël, avec lequel ils sont en guerre depuis environ trente ans. Ils soutiennent que le boycottage est un moyen économique légitime de faire pression sur Israël pour qu'il reconnaisse les droits des Palestiniens et se retire des territoires occupés.

Certaines formes de boycottage, en particulier celles du troisième palier, ont été fortement critiquées en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, particulièrement ces dernières années; on allègue en effet qu'elles imposent des restrictions inacceptables à la liberté des sociétés de traiter avec qui elles l'entendent et qu'elles constituent une forme de discrimination raciale ou religieuse. Parmi les pays de l'OCDE, qui regroupe les grandes puissances économiques du monde occidental et le Japon, seuls les États-Unis ont adopté une mesure